



**HAL**  
open science

## Aimé-François Schepers (2 octobre 1921 – 3 novembre 2015)

Jean-Marc Doyen

► **To cite this version:**

Jean-Marc Doyen. Aimé-François Schepers (2 octobre 1921 – 3 novembre 2015). Bulletin du Cercle d'Études Numismatiques, 2015, 52 (3), pp.42. hal-04464414

**HAL Id: hal-04464414**

**<https://hal.science/hal-04464414v1>**

Submitted on 18 Feb 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Bulletin**  
**du cercle d'études numismatiques**

Volume 52, n° 3 [ septembre-décembre 2015 ]

Bruxelles



## Cercle d'études numismatiques

« European Centre for Numismatic Studies »  
« Centre Européen d'Études Numismatiques »

**Siège social** : 4, Boulevard de l'Empereur, B-1000 BRUXELLES  
info@cen-numismatique.com

### Conseil d'administration du CEN

Président- Jean-Claude Thiry : thiryfraikin@skynet.be ;  
vice-président - Henri Pottier : henri.pottier@skynet.be ;  
secrétaire - Nicolas Tasset : nicolas.tasset@teledisnet.be ;  
trésorier - Stéphane Genvier : gen5651@hotmail.com ;  
administrateurs - Jean-Marc Doyen : Jean-Marc.Doyen@ulb.ac.be ;  
Christian Lauwers : Christian.Lauwers@kbr.be ;  
Luc Severs : lucsevers@gmail.com ;  
Gaetano Testa : gites.num@gmail.com ;  
Michel Wauthier : mi.wauthier@clinique-saint-pierre.be  
Commissaire aux comptes - Francis Carpioux : bific@skynet.be

### Site Internet du CEN

http://www.cen-numismatique.com  
Responsable du site Internet - Caroline Rossez : caroline@rossez.be

### Rédaction du bulletin

Secrétaire de rédaction - Jean-Marc Doyen : Jean-Marc.Doyen@ulb.ac.be ;  
secrétaires-adjoints - Vincent Geneviève : vincent.genevieve@inrap.fr ;  
Luc Severs : lucsevers@gmail.com ;  
responsable des recensions, conseiller scientifique -  
Gaetano Testa : gites.num@gmail.com ;  
traduction des résumés - Charles Euston : gallien@bell.net

**Mise en page/graphisme** : Ajmage - www.ajmage.com

### Publicité

Philip Tordeur : philip.tordeur@telenet.be

### Version numérique du bulletin

Le BCEN est accessible en version numérique sur le site, 30 jours après  
la parution de la version papier : responsable de gestion du site  
Caroline Rossez : caroline@rossez.be

**Dates de parution** : 30 avril - 30 août - 31 décembre

**Date de dépôt des manuscrits** : pour le fasc. 53/2 : 30 mars 2016 -  
pour le fasc. 53/3 : 31 juillet 2016

### Publications du CEN

*Bulletin du Cercle d'Études Numismatiques* (BCEN : 3 parutions par an)  
- *The Journal of Archaeological Numismatics* (JAN : un volume annuel)  
- *Travaux du Cercle d'Études Numismatiques* (15 volumes parus)  
- *Dossiers du Cercle d'Études Numismatiques* (3 volumes parus)

### Abonnements

Cotisation donnant droit au BCEN quadrimestriel et au JAN annuel :  
Belgique €68 - étranger €75  
Cotisation donnant droit au BCEN quadrimestriel seul : Belgique €29 -  
étranger €33  
Cotisation donnant droit au JAN annuel seul : Belgique €44 - étranger  
€48

**Banques** : IBAN BE51 2100 4648 3462 ; BIC GEBABEBB

### Forme juridique

« Association sans but lucratif » (asbl) - statuts publiés dans les Annexes  
du Moniteur belge du 16-11-2012

### Note aux auteurs

Le CEN se réserve le droit de diffuser dans un délai de trente jours une  
version électronique du bulletin sur son site Internet ou sur tout autre  
site en ligne qu'il jugera utile. Le fait de proposer un texte à la publica-  
tion implique automatiquement l'acceptation de ces conditions.

## Bulletin du Cercle d'études numismatiques

Volume 52, n° 3 (septembre - décembre 2015)

### Sommaire

2

#### Une variante inédite et une contremarque à Apamée sur l'Oronte (Syrie)

par Christian LAUWERS

6

#### Un rare bronze carnute trouvé à Bourg-Charente (Charente)

par Vincent GENEVIÈVE

8

#### Les monnaies antiques de l'oppidum de Montlaurès (Narbonne, Aude)

Première partie : les dominantes de la circulation monétaire

par Jean-Claude RICHARD RALITE

14

#### Un intéressant denier hybride de Jules César daté de 48 av. J.-C.

par Philip TORDEUR

16

#### Une nouvelle variante du denier de Postume au type HERCVLI PISAEIO et l'iconographie du fleuve Alphée

par Michel THYS

20

#### Un bronze inédit de Valens pour Antioche (vers 378 apr. J.-C.)

par Renato CAMPO

24

#### Les découvertes numismatiques des fouilles de la place Turgus à Klaipėda (Lituanie) : quelques remarques sur la circulation monétaire dans une ville frontière

par Daumantas KIULKYS & Edvinas UBIS

36

#### Recensions

A. CAVAGNA, *La crisi dello Stato tolemaico tra inflazione e svalutazione del denaro*, Milan, 2010 [A. Sferrazza]

D. CALOMINO, *Roma, Museo nazionale Romano. Le Monete romane provinciali della Collezione De Sanctis Mangelli*.

Parte I, Rome, 2014 [R. Campo]

V. THEIS, *Le gouvernement pontifical du Comtat Venaissin, vers 1270 – vers 1350*, Rome, 2012 [G. Testa]

42

#### Nécrologie

Aimé-François SCHEPERS (1921 – 2015) [J.-M. Doyen]

## Recension

**Alessandro CAVAGNA**, *La crisi dello Stato tolemaico tra inflazione e svalutazione del denaro*, Milan, Cisalpino Editore, 2010 (*Acta e Studia* 7), 8°, 301 p., ill. ISBN 978-88-205-1001-5.  
Prix : 32 €.

Alessandro Cavagna est le secrétaire de rédaction de la *Rivista Italiana di Numismatica e Scienze Affini*. Il est l'auteur de divers articles et recensions dans des revues et dans des publications spécialisées. Il élabore cet ouvrage en revisitant la thèse de doctorat qu'il avait soutenue, en 2008, à l'École Supérieure d'Histoire de Saint Marin.

En préambule, il rappelle que la dévaluation monétaire, en période d'inflation, conduit à un appauvrissement de toutes les classes de la société, au développement de la corruption, à la famine, et à l'ascension de personnages équivoques. Il se réfère à la crise qui sévit en Allemagne après la première guerre mondiale et décrit la fantastique hausse des prix qui suivit la dévaluation du Mark. Il rapporte notamment qu'en ces périodes, les « salaires » payés en nature permettaient de mieux résister à la pression inflationniste.

Il définit l'inflation par une augmentation de la monnaie en circulation, ce qui conduit à une augmentation du prix des produits et des services. Dans l'Antiquité, les États usèrent de trois méthodes pour augmenter la quantité de monnaies circulantes : d'abord, en altérant le titre de la monnaie, ensuite, en allégeant le poids et, enfin, en changeant la valeur nominale. Ce n'est que dans la troisième situation qu'apparaîtrait une hausse des prix.

A. Cavagna fait allusion à la théorie quantitative de la monnaie, exprimée par la formule de Fisher soit :

$$MV = PT$$

(avec M = le stock de monnaie en circulation, P = le niveau des prix, V = la vitesse de circulation de la monnaie et T = le volume des transactions).

Il faut traduire : MV = le flux de monnaie dépensé, et PT = la valeur nominale des paiements (transactions). Toute variation de la quantité de monnaie en circulation dans l'économie  $\Delta M$  implique une variation proportionnelle du niveau général des prix  $\Delta P$ . Exemple : si les autorités monétaires décident d'augmenter la masse monétaire de 5 %, alors les prix augmenteront automatiquement de 5 %.

A. Cavagna fonde son ouvrage sur l'étude de *papyri* gréco-romains conservés à Turin, à Paris, à Londres et à Berlin. Il s'emploie avec moult détails et références à trouver un maximum d'informations sur ce qui nous apparaît comme une « crise monétaire » importante sous le règne des Ptolémées. Il s'interroge sur ce que nous devons chercher dans les *papyri* et en quoi ceux-ci sont en mesure de nous expliquer la circulation monétaire. Il aborde les informations rapportées par ces *papyri* à différentes époques,

relevant des notes entre des commerçants, retenant des prix, en particulier celui du blé, le montant d'amendes, des frais de douane. Une analyse de l'évolution du prix du blé est établie jusqu'à la fin du règne des Ptolémées. Cavagna attribue une grande importance à cette évolution, à ce paramètre. Le blé en Égypte est le seul produit qui puisse offrir une approche concrète et digne de considération quant à l'étude de son prix parce que le monde égyptien est riche en cette ressource, que le blé reste dans le temps de qualité équivalente, et qu'il demeure un élément d'échange parallèle à l'usage de la monnaie. De plus, on peut imaginer que la vente du blé est soumise à un contrôle de l'État. Cavagna pense que la monnaie et le blé sont les deux pôles de la structure du change en Égypte. Ainsi, contrôler l'un équivaut à contrôler l'autre. Au III<sup>e</sup> s. av. J.-C. le prix du blé était de 2 drachmes d'argent pour une mesure (*artaba*). Un document daté de 209 av. J.-C., estime cette même mesure de blé à 6 drachmes, et en 129 à 1000 drachmes. Nous apprenons qu'en 1929, Angelo Segrè soutenait que le règne de Ptolémée IV connut un processus inflationniste important. Il semblerait, en accord avec la règle de Fisher développée plus haut, que la charge inflationniste aurait été causée par l'afflux de numéraire (M de Fisher) et une production en baisse (T de Fisher) ; ce qui expliquerait l'augmentation des prix entre 222 et 216 av. J.-C.

Au début du XIX<sup>e</sup> s., les données fournies par la lecture des *papyri* conservés à Turin, amèneraient la preuve que la crise que connut l'Égypte dans sa période ptolémaïque aurait été causée par une altération du titre du tétradrachme et par une modification du rapport de valeur entre l'argent et le bronze, soit une dévaluation de la drachme de bronze par rapport à la drachme d'argent. L'étude nous propose une approche des rapports de valeur. L'auteur rappelle la loi du 7 germinal de l'An X, qui établit le rapport or-argent à 1:15 ½, et à 1:40 pour le rapport argent-bronze, et souligne l'idée de Michel Hennin qu'un état monétisé se devait d'ancrer sur un seul métal la valeur des autres monnaies (composées, elles, d'autres métaux).

L'étude de *papyri* se trouvant à Berlin nous informe qu'en Égypte ptolémaïque, un talent de cuivre valait 200 drachmes d'argent. À Athènes, le talent a un poids légal de 60 mines, soit 25,86 kg d'argent. En unité monétaire, le talent équivaut ainsi à 6000 drachmes de bronze. Le rapport argent-bronze était donc de 1:30.

D'autres *papyri*, notamment de Paris, amenaient à calculer un autre rapport, celui de 1:56 (soit 1:60). Cavagna relève une complète ignorance des « standards » pondéraux de l'Égypte ptolémaïque. Il nous rappelle que la drachme est une unité ancienne de masse, utilisée depuis l'Antiquité et qu'il existe deux masses anciennes dites « drachme ». L'une est grecque, l'autre romaine. La drachme grecque valait 1/100<sup>e</sup> de mine grecque, donc environ 4,36 grammes. La drachme romaine valait 1/96<sup>e</sup> de livre romaine – cette dernière équivalant à trois quarts d'une mine grecque – et pesait donc environ 3,41 grammes. L'étude d'un papyrus conservé à Londres, datant de 161 av. J.-C. établirait qu'en Égypte ptolémaïque, 240 drachmes de bronze valaient

2 drachmes d'argent, soit un rapport 1:120. Au XIX<sup>e</sup> s., l'historien Th. Mommsen rapporte qu'à l'époque impériale, un talent de bronze d'Alexandrie valait 12 deniers romains. Une drachme d'argent valait ¼ de denier donc 48 drachmes d'argent valaient 6000 drachmes de bronze, soit un rapport de 1:125. Il semble que tous les auteurs modernes, sans exception, soutenaient que le talent égyptien valait 3000 sicles, soit 12000 drachmes, d'où un rapport de 1:120. Rome après la seconde guerre punique avait établi entre l'argent et le bronze un rapport évoluant entre 1:140 et 1:112. Les Ptolémées auraient suivi ce courant. À la fin du XIX<sup>e</sup> s., on supposait donc qu'au II<sup>e</sup> s. avant notre ère, en Égypte, 24 unités de bronze correspondaient à 2/10 d'une unité d'argent, soit 1 AR = 120 Cu ou un rapport 1:120. Un *papyrus* datant du règne de Ptolémée Philopator, au III<sup>e</sup> s. av. J.-C., rapporte qu'une drachme d'argent correspondait à 69,92 drachmes de bronze, d'autres *papyri* mentionneraient même un même rapport de 1 : 450.

Nous lisons qu'une échelle monétaire égyptienne fut établie. Le shekel en était l'unité légale correspondant sans doute à la drachme d'argent ptolémaïque. L'*argenteus* valait cinq shekels ; le *kerker* valait un talent qui lui-même valait 300 *argentei* ou 1500 shekels ou drachmes. Certains ont vu plutôt dans le shekel un tétradrachme. Ainsi 5 shekels auraient correspondu à 20 drachmes d'argent ou à 1/5 de mine (72,65 g d'argent). On rappelle encore la persistance de mesures autochtones soit le *deben* et la *kite* (1/10 de *deben*). Ainsi 5 shekels valaient 8 *kites* égyptiennes... 60 *kites* valant une drachme d'argent.

L'ouvrage nous propose trois périodes monétaires pour l'époque des Ptolémées.

De Ptolémée I<sup>er</sup> à Ptolémée III, l'or et surtout l'argent représentaient sans aucune exception « les seuls métaux monétaires réels », le bronze étant relégué à la place de complément divisionnaire de l'unité d'argent. Ce système monétaire trouvait son modèle dans le monde grec. De Ptolémée IV à Ptolémée VI, on observe un passage de l'étalon « argent » vers un étalon « bronze » selon un rapport de 1:120. Cette période aurait enregistré des dépenses folles, des guerres, le paiement de soldats mercenaires, des prodigalités inconsidérées. Le monnayage d'argent aurait pratiquement disparu. Cette époque aurait également connu des révoltes. Avec la disparition de la monnaie d'argent, celle de bronze devient une monnaie fiduciaire sans valeur intrinsèque, qui porte tout au plus une valeur nominale attribuée à un autre métal, à savoir l'argent. Doit-on voir dans cette évolution une manœuvre spéculative ou le maintien d'un système monétaire qui évite de retourner au troc ? Quoi qu'il en soit, avec ce système monétaire basé sur une monnaie fiduciaire constamment dévaluée, le prix des produits et des services se serait envolé. Sous Ptolémée VIII, le système monétaire aurait retrouvé une certaine stabilité.

Le travail d'A. Cavagna note l'expansion et la prépondérance romaine, les guerres, les révoltes, la disparition des interactions avec le monde hellénique, la fermeture ou la limitation des marchés et du commerce. Nous devons constater une évidente

perte de territoire à partir du III<sup>e</sup> s. av. J.-C., à la suite de défaites militaires. Ces territoires assuraient au sens large des rentrées qui avaient fait la richesse des Ptolémées. Dans ce contexte l'Égypte devait adapter son système monétaire, notamment entre 183 et 182 av. J.-C., quand on observe une augmentation de 100 % de tous les prix. Entre 180 et 170 av. J.-C., les prix auraient augmenté de 400 à 1000 %, en 138 av. J.-C. de 400 % et finalement, en 127 av. J.-C., de 1200 %.

Au XX<sup>e</sup> s., bien des hypothèses ont été émises pour expliquer l'inflation que connut l'époque des Ptolémées. Certains ont estimé que la hausse des prix était liée à la variation de la valeur métallique intrinsèque de la monnaie d'argent. D'autres ont vu dans le ratio argent/bronze un rapport entre une monnaie d'argent réelle et une monnaie de compte : la drachme, en fait une unité de compte minimum. Ainsi les variations de prix entre le III<sup>e</sup> et le I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. ne proviendraient pas d'une inflation réelle mais d'une modification du système comptable.

A. Cavagna nous invite à nous méfier des anachronismes. Il nous rappelle qu'avant le règne des successeurs d'Alexandre le grand, en Égypte, il n'existait pas à proprement parler de système « monétisé ». Un système comptable gérant le troc d'« unités » ou de valeurs devait intégrer un système monétaire reposant sur des métaux et s'y adapter. Ainsi le blé, que l'Égypte produit en abondance, va continuer à être considéré comme un équivalent monétaire ; il échappe de fait au système monétisé. Il semble que ce système monétaire ait coexisté avec un système monétaire naturel. On note que du blé a souvent été utilisé pour servir d'appoint à des transactions monétaires ou pour assurer le paiement quand la monnaie n'existe pas encore dans certaines régions du pays, ou quand celle-ci vient à manquer. Cavagna souligne cette notion qu'il existe une différence fondamentale entre l'inflation du monde antique et celle du monde contemporain.

L'auteur fait état d'un « casus égyptien », une crise économique qui porte sur les trois siècles que compte le règne des Ptolémées. Crise caractérisée par une hyper inflation des prix exprimés en bronze, un rapport anormal entre l'or et l'argent par rapport au reste du bassin méditerranéen, et une double circulation monétaire avec l'argent réservé au commerce extérieur, et le bronze utilisé pour le « petit » commerce interne.

Ainsi, A. Cavagna parcourt dans son ouvrage les différents types de monnaies sous les Ptolémées, leur iconographie caractéristique, les particularités d'émission et la localisation des ateliers monétaires. Nous apprenons sans surprise que ce monnayage trouve son principe dans le monnayage macédonien, particulièrement celui d'Alexandre. Entre le IV<sup>e</sup> et le II<sup>e</sup> s. av. J.-C., 200000 talents de métaux précieux auraient été mis en œuvre, soit 312 tonnes d'or et 2000 tonnes d'argent.

Le monnayage d'Alexandre reposait sur un tétradrachme d'argent (17,20 g) et un statère d'or (8,60 g). La monnaie d'or valait 20 drachmes ou 5 tétradrachmes, soit une masse de 8,60 g d'or correspondant à 86 g d'argent (rapport 1:10).

Les monnaies d'argent portaient au droit l'effigie d'Hercule coiffé de la léonté, et au revers Zeus assis. Les pièces d'or portaient au droit le buste casqué d'Athéna, et au revers la Nikè, la Victoire. En 320, Ptolémée I produit un monnayage propre et original, en l'occurrence un tétradrachme différent. Le profil d'Hercule apparaît plus stylisé et couvert par une tête d'éléphant portant la corne d'Amon. De 316 à 312, le revers de ce tétradrachme va figurer une Athéna archaïque au lieu du Zeus assis. Progressivement, Ptolémée abandonne l'étalon attique pour produire un tétradrachme plus léger (15,70 g). Peu après 300 av. J.-C., il ne pesait plus que 14,25 g.

Pour ce qui est des statères, leur production avait été suspendue pour reprendre à la fin du IV<sup>e</sup> s., mais sous une forme allégée (7,12 g), avec le portrait de Ptolémée au droit et Alexandre conduisant un quadriges d'éléphant au revers. Plus tard, on observe l'émission d'une monnaie d'or plus lourde, de 17,85 g, le pentadrachme, avec au droit le portrait de Ptolémée I<sup>er</sup> diadémé, et au revers un aigle avec foudre ; cette monnaie valait 60 drachmes d'argent, soit 213,75 g d'argent pour 17,85 g d'or (rapport 1:12).

Sous le règne de Ptolémée II, entre 270 et 241 av. J.-C., est frappée une émission commémorative d'un décadrachme de 35,6 g. Au droit, on observe le buste voilé d'Arsinoé, et au revers la *cornucopia*. On peut encore mentionner un octodrachme d'or de 27,8 g, valant 25 tétradrachmes, soit 356,25 g d'argent correspondant à un ratio 1:12,8. Ptolémée II tenta de favoriser l'afflux de monnaie vers l'Égypte. Les marchands attirés par les nombreux produits de ce pays savaient que le ratio entre l'or et l'argent y était de 1:12,8, alors que dans les autres régions le ratio restait de 1:10.

Sous le règne de Ptolémée V, des défaites militaires, des troubles dans le pays auraient conduit au désordre et à une baisse de la productivité menant dans un premier temps à une inflation marquée par une augmentation du prix du blé en bronze. Nous passons de 2 à 80 drachmes en 199 av. J.-C., et à 150 drachmes en 197 av. J.-C., alors qu'en 173 av. J.-C. l'*artaba* de blé valait encore et toujours 2 drachmes d'argent.

Sous le règne de Ptolémée VI, Cavagna suppose, sans preuve, une émission excessive de monnaies de bronze. Quoi qu'il en soit, la mesure de blé passe à 250 drachmes de bronze en 173, et à 500 drachmes en 162 av. J.-C. En 131 av. J.-C., en revanche, les prix semblent ne pas avoir évolué.

En 118 av. J.-C., il faudra 1200 drachmes de bronze, en 116 une mesure de blé se paie 1500 drachmes de bronze, puis 2000 drachmes en 69. Au I<sup>er</sup> s. av. J.-C., on observerait un palier de stabilité...

En fait, pendant la période ptolémaïque, il n'existe pas d'inflation continue mais une succession de plusieurs phases d'inflation avec des paliers de stabilité.

Nous apprenons que dans certaines circonstances il était possible de payer aussi bien en bronze qu'en argent, que dans certains cas le paiement en argent était privilégié ou obligatoire

pour éviter la thésaurisation, et que dans d'autres le paiement en bronze était autorisé mais avec un prélèvement de 10 % de la valeur, destiné à l'État. Sous les Ptolémées, l'État avait le monopole de la vente, de l'acquisition et du change des monnaies

L'augmentation des prix et la dévaluation des monnaies de bronze seraient liées à une diminution de la qualité de ces récoltes et à une augmentation parallèle de la masse monétaire dans un contexte de guerre et d'insécurité. L'inflation monétaire qui évolue dès le III<sup>e</sup> s. pour se poursuivre pendant tout le règne des Ptolémées, doit être corrélée à de vrais chocs monétaires qui trouvent leur expression non pas dans l'augmentation de la production et de l'émission de monnaies, mais dans la variation « nominale » du numéraire. La masse métallique de cuivre, de zinc (et de plomb) à disposition des souverains n'aurait pas varié suffisamment pour créer de l'inflation. En fait, c'est la dévaluation « nominale » des monnaies de bronze qui va entraîner une augmentation des prix (facteur M de Fisher).

A. Cavagna avance l'idée que la dévaluation de la monnaie de bronze sous les Ptolémées n'est pas un signe de banqueroute mais tout au contraire l'expression d'une vitalité et d'une énergie largement sous-estimées dans l'Histoire. Les Ptolémées auraient été capables de réactions financières adéquates permettant à un système monétaire de tenir « un certain équilibre » pendant trois siècles malgré toutes les vicissitudes qui frappèrent l'État. L'Égypte des successeurs d'Alexandre va perdre sa puissance et son aura dans son espace pour des raisons politiques internes et externes, mais pas pour des raisons économiques ou financières. Cette étude scrupuleuse nous propose une analyse de ce que d'aucun ont appelé le « casus égyptien ». A. Cavagna ouvre des chemins, nous propose non pas une vue mais des « approches » de cette crise monétaire, de cette inflation qui, pour certains, aurait marqué l'État ptolémaïque ou l'époque des Ptolémées.

Agostino SFERRAZZA.



**Dario CALOMINO**, Roma, Museo nazionale Romano. *Le Monete romane provinciali della Collezione De Sanctis Mangelli. Parte I: Hispania, Gallia, Italia e isole, Cyrenaica e Creta, Achaia, Epirus, Macedonia, Thracia*, Rome, Istituto Poligrafico dello Stato, 2014 (*Bolletino di Numismatica* 51-52), A4, 289 p., [16] pl. Prix non communiqué.

À une époque qui voit les dépenses publiques dans le secteur de la culture souvent mises à mal, on ne peut que se féliciter de la publication de ce beau volume (le premier d'une série de quatre) qui nous fait connaître une importante collection dans un domaine, celui des monnaies romaines provinciales, peu cultivé en Italie.

Avec ses quelque 3000 exemplaires, la collection De Sanctis Mangelli est un exemple typique de collection du début du siècle dernier. Il s'agit pour la plupart de moyens et grands bronzes dont la qualité n'est pas toujours extraordinaire, comme c'est d'ailleurs souvent le cas pour ce type de monnaies. La collection fut achetée par le Museo Nazionale Romano après de laborieuses négociations avec le propriétaire en 1928-1930, à la fin d'une décennie de tractations qui avait commencé sous les meilleurs auspices pour le médaillier romain avec le don de la collection Dattari de monnaies d'Alexandrie, en 1920, puis avec l'acquisition, en 1923, de la célèbre collection Gnecci. L'ouvrage est le fruit du travail de classement d'un jeune chercheur, Dario Calomino, ancien élève du professeur Giovanni Gorini de Padoue, et maintenant *Project Curator* pour les monnaies provinciales romaines auprès du *Department of Coins and Medals* du British Museum.

L'auteur adopte les critères de classification du *RPC*, mais il choisit une organisation par atelier plutôt que par règne, ce qui lui a permis de bien mettre en évidence certains phénomènes de partage de coins entre différents ateliers d'une même région. Ce premier volume contient les monnaies des ateliers occidentaux de l'Empire, de l'Espagne à la Thrace. La collection est riche en pièces qui sont rarement présentes dans d'autres collections. On remarquera par exemple l'abondance de monnaies frappées en Achaïe (à Corinthe, Patras, mais aussi dans plusieurs villes mineures du Péloponnèse), même si on peut s'étonner de ne pas y rencontrer une seule pièce d'Athènes. On trouvera aussi plusieurs monnaies inédites pour la Macédoine et la Thrace, y compris quelques faux médaillons.

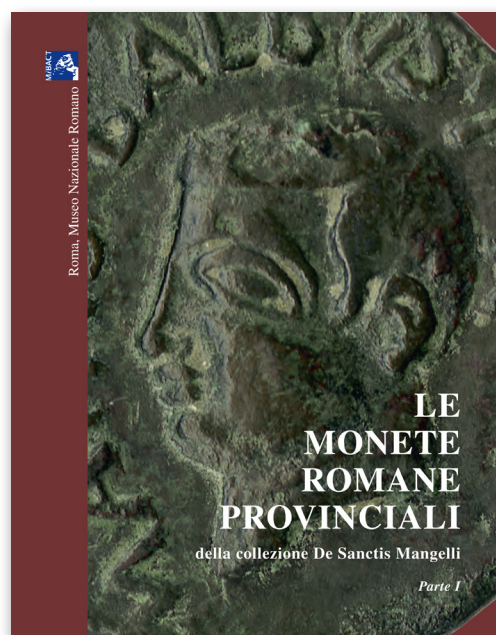
Dans son introduction générale et dans les introductions aux différentes sections, l'auteur aborde un certain nombre de thèmes (en plus du phénomène du *die-sharing* cité plus haut) qui ne manqueront pas d'intéresser le lecteur :

- le rapport de change entre monnaies provinciales et impériales,
- la fabrication à Rome de certaines monnaies provinciales, par exemple pour la Cyrénaïque,
- les trouvailles de monnaies provinciales en dehors de leur aire de production (par exemple la découverte de monnaies de

Thrace en Orient, phénomène lié sans doute à la présence de soldats d'origine thrace engagés dans les campagnes contre les Parthes à l'époque sévérienne).

Toutes les pièces sont illustrées en couleurs et agrandies dans un rapport 1,5:1. On pourrait se demander si c'était vraiment utile d'occuper en moyenne une page pour huit pièces, ou si quelques économies pouvaient être envisageables. Sans mettre en question l'excellent niveau scientifique du commentaire, on peut avoir l'impression d'un *coffee-table book* à feuilleter avec les amis, plutôt qu'un ouvrage à consulter par des spécialistes. Peut-être qu'avec une présentation attrayante, l'éditeur aura voulu s'adresser aussi au grand public, comme semble l'indiquer la décision, bienvenue d'ailleurs, de le publier en ligne (voir le site <http://www.numismaticadellostato.it>, où chacun peut d'ores et déjà le télécharger gratuitement).

Renato CAMPO.



**VALÉRIE THEIS**, *Le gouvernement pontifical du Comtat Venaissin, vers 1270 – vers 1350*, École française de Rome, 2012, 822 p., ISBN 978-2-7283-0924-5, ISSN 0223-5099. Prix : 95 €.

Le Comtat Venaissin est un territoire de dimensions modestes, voisin de la Provence. Il se développe sur la rive gauche du Rhône, au nord de la Durance, à hauteur des villes d'Avignon et d'Orange sans que toutefois ces villes en fassent partie. Le statut de ce territoire, terre d'Empire, fut fixé par le traité de Paris du 12 avril 1229, un acte d'envergure largement inspiré par la diplomatie française et destiné à rétablir la paix après la croisade contre les Cathares. Par ce traité l'empereur Frédéric II attribuait à perpétuité au roi de France les territoires situés *citra Rodanum* et à l'Église ceux *ultra Rodanum*, en dépossédant Raymond, comte de Toulouse. Mais ces concessions ne devaient pas être bien assurées car en 1234 l'empereur confia à nouveau ces terri-

toires à Raymond, dont la fille Jeanne était destinée à épouser le frère du roi de France, Alphonse de Poitier, en apportant en dot justement ces territoires. Nonobstant cette situation juridique complexe et la ferme reprise en main par le comte de Toulouse<sup>1</sup>, la pénétration pontificale sur le territoire progressait inexorablement par accumulation de terres et de droits.

Mais ce n'est qu'en 1274 que l'Église prendra pleinement possession de la *terra Venesini*. En effet, après la mort sans descendance d'Alphonse de Poitier et de son épouse Jeanne, le roi de France, s'appuyant sur la concession de 1229, récupère le Toulousain et, en parallèle, ne peut que laisser le Venaissin à la papauté. Depuis lors, l'emprise pontificale sur le territoire s'approfondit graduellement. Au début, du fait de l'éloignement du siège ou simplement par opportunité, la gestion papale du comtat est déléguée d'abord à l'Ordre des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, puis à des recteurs laïcs. À partir de 1305, sous le pape Clément V, l'influence pontificale se fait plus directe, mais les pratiques « nomades » de la cour ne permettent pas encore une gestion centralisée du territoire. Le transfert de la résidence à Avignon en mars 1309 n'apporte cependant pas beaucoup d'amélioration à cette situation. Ce n'est qu'avec le pape Jean XXII en 1316 qu'une nouvelle politique de maîtrise du territoire s'instaure et trouve un équilibre durable. En quelques dizaines d'années, le pouvoir pontifical fait du Comtat Venaissin une sorte d'avant-poste de ses possessions territoriales en Italie, mieux situé géographiquement pour les enjeux de pouvoir en Europe, une source de revenus importante et un centre financier international de premier ordre. Le point d'orgue de cette politique est l'acquisition de la ville d'Avignon sous le pape Clément VI : la ville est achetée en 1348 pour 80.000 florins d'or à la reine Jeanne de Naples en un moment de faiblesse de celle-ci<sup>2</sup>. En fait, la question de la domination sur Avignon avait été posée par la papauté déjà au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, mais sans succès : suite au traité de Brignolles du 19 février 1291 la ville avait été placée sous la souveraineté de Charles II, roi de Naples et comte de Provence, celui-ci renonçant à son tour à ses possessions du Maine et de l'Anjou au profit de Charles de Valois sous la souveraineté du roi de France<sup>3</sup>.

Dans l'esprit de l'auteur du volume ici présenté, celui-ci n'est ni une histoire du Comtat Venaissin entre la fin du XIII<sup>e</sup> et le milieu du XIV<sup>e</sup> siècles, ni une monographie sur la papauté à cette époque. L'auteur s'intéresse aux formes d'organisation sociale mises en place dans ce territoire, en essayant de faire apparaître les aspects de sa gestion dans ses aspects quotidiens. Mais, en transparence, apparaissent également les préoccupations et les lignes d'action d'un pouvoir, celui des papes, dont les prétentions se situaient aussi bien dans le domaine temporel que dans le domaine spirituel.

Il s'agit d'une étude bien étoffée de quelque huit cents pages, fondée sur une analyse scrupuleuse des sources documentaires, menée personnellement à Rome (*Archivio Segreto Vaticano*), aux Archives départementales du Vaucluse, aux Archives de Cavaillon et à la bibliothèque de Carpentras. Sans négliger les aspects économiques et quantitatifs des informations contenues dans la documentation, l'auteur essaie de tirer des informations de

nature plus générale sur l'organisation du territoire et sur les rapports sociaux sous-jacents.

Le volume s'ouvre par une description et une critique des sources documentaires. L'auteur signale que les documents de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle sont caractérisés par une multiplicité de points de vues émergeant des archives des communautés rurales et urbaines, de celles des évêques, de la noblesse et de la papauté. Par contre, les textes d'archives du XIV<sup>e</sup> siècle tendent à être submergés par les points de vue des organes administratifs pontificaux. Il s'agit en grande majorité de correspondances concernant les officiers et la population ainsi que de sources de nature économique (comptes enregistrant les recettes et les dépenses effectuées dans le territoire, comptes de la Chambre Apostolique). Cette mise au point étant faite, l'auteur considère que – tout en maintenant sa propre perception critique – « voir les choses par les yeux de l'institution pontificale » permet d'avoir une connaissance directe des modes de pensée et des méthodes suivies dans la gestion du Comtat.

Dans sa première partie (environ deux cents pages), après l'exposé sur les archives et les commentaires sur l'étude des sources, le volume s'attache à décrire le chemin parcouru pour affirmer la domination pontificale. Il s'agissait d'acquérir les *castra* et les droits de juridiction possédés par des seigneurs locaux, de s'approprier les sources d'eau nécessaires pour l'approvisionnement des villes et villages, d'affirmer des droits patrimoniaux, d'intervenir dans les différends et rivalités existant au niveau local et de protéger les frontières du territoire menacées plus particulièrement sur le front dauphinois. En approfondissant cette thématique, la troisième partie (également environ deux cents pages) jette un regard analytique sur la confrontation que l'instauration du pouvoir pontifical avait engendrée avec les autres acteurs et institutions détenteurs de terres et de prérogatives, notamment mais non exclusivement les seigneuries épiscopales. Si le contrôle des évêques représentait un enjeu de taille, la papauté devait aussi compter avec les grandes familles – souvent provençales – détenant un patrimoine important dans le Venaissin et avec le dynamisme des *universitates comtadines*.

L'organisation interne de l'administration pontificale est traitée dans la deuxième partie du volume (environ deux cent cinquante pages). L'auteur part de la description des lieux où la cour pontificale s'était progressivement installée. L'implantation de la Cour à Avignon se renforça dès avant l'acquisition de la ville en 1348, mais jusqu'à cette date les palais ont gardé leur dénomination épiscopale en signe de précarité et n'ont subi aucune restructuration radicale. La construction en 1317 du palais pontifical de Pont-de-Sorgues, à l'architecture mieux conçue, mais pas destiné à une occupation permanente, avait été inspirée plutôt par l'exigence politique de disposer d'une possibilité de résidence alternative dans un espace soumis à la souveraineté des papes<sup>4</sup>. La description de ces palais est détaillée : on y trouve entre autres la dimension des salles et leur destination, les personnages qui y ont séjourné soit pour une simple réception soit pour une période plus longue, le nom des architectes et autres corps de métier impliqués dans la construction, les facteurs intervenant dans l'acquisition de terrains et maisons.



La réactivation en même temps de l'atelier monétaire de Pont-de-Sorgues allait quasiment de soi. Situé à un peu plus d'une dizaine de kilomètres d'Avignon, ce lieu permettait à la papauté de procéder aux émissions sous sa propre souveraineté et d'exercer une surveillance étroite de la frappe monétaire et de la circulation des métaux précieux. En outre, le transport à Avignon du métal monnayé ne posait pas de problèmes.

Suit la description des offices préposés à l'administration du territoire et leur évolution (recteurs et trésoriers, sénéchaux et vice-recteurs, juges et leur hiérarchie, procureurs et avocats, viguiers et bayles, clavares et notaires), sans omettre d'approfondir les aspects remarquables du déroulement des carrières, de l'origine sociale des officiers et de mentionner dans certains cas le niveau des gages. À une époque où de nombreux souverains médiévaux n'hésitaient pas à recruter parmi leurs officiers un certain nombre d'ecclésiastiques, V. Theis se dit étonnée par la faible place que le personnel clérical, pourtant présent en abondance à la cour d'Avignon, tenait dans les différents offices destinés à assurer le gouvernement du territoire venaissin<sup>5</sup>.

L'économie du Comtat est évaluée essentiellement au travers des recettes fiscales que l'administration pontificale pouvait en tirer. Des données sont fournies selon une répartition géographique et par année. De sources non complètement fiables, on considère que vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle les recettes annuelles devaient s'élever globalement aux environs de 8.000 florins d'or. Sous le pontificat de Jean XXII les recettes sont enregistrées : les sources documentaires font état de recettes de presque 10.000 florins par an, partagés par moitié entre la Chambre apostolique et le Collège des cardinaux. Ces montants vont s'accroître au cours des années suivantes, pour se situer autour de 1334 à environ 6.430 florins pour la Chambre et 5.870 pour les cardinaux. Jusqu'aux ravages de la grande peste, ces assignations se maintinrent systématiquement autour de 6.000 florins pour chaque partie. Mais suite à la peste on constate une réduction de moitié. Le retour des juifs sous Clément VI fut un facteur déterminant pour le redressement des finances pontificales. L'impact économique de la présence de la cour pontificale est examiné par V. Theis essentiellement au travers du commerce du blé et des matériaux de construction. S'il apparaît

difficile de tirer des conclusions de ce point de vue, il est certain que le Venaissin constituait pour la papauté une source de revenus bien supérieurs à ceux produits par d'autres régions appartenant à l'Église. Sous Jean XXII la moyenne annuelle des revenus en florins montre que, face aux 5.000 florins encaissés par la Chambre au Venaissin, le produit des autres régions était largement inférieur : Patrimoine de St Pierre 620, Duché de Spolète 2.317, Romagne 420, Marche d'Ancône 975, Campagne et Maritime 239, Bénévent 600. Un domaine qui fit l'objet d'une surveillance particulière de la part des officiers pontificaux était constitué par le contrôle des poids et mesures employés dans le Venaissin. Conformément à une pratique générale à l'époque, il existait une diversité de types et de tailles répondant à des traditions locales. Toutefois, la présence pontificale ne semble pas avoir donné lieu à une opération d'uniformisation. Également dans le domaine monétaire l'intérêt des papes a été fort mitigé jusqu'au moins en 1300 lorsque, sous le pape Boniface VIII, l'ancien atelier de Pont-de-Sorgues fut réactivé pour y frapper des deniers répondant à des besoins locaux. Si les diverses opérations pour l'émission de monnaie étaient contrôlées sévèrement, les quantités frappées restaient relativement faibles. Clément V poursuivit l'activité monétaire avec l'émission d'une monnaie d'argent inspirée du gros tournois des rois de France. Sur la base d'une lecture erronée de l'article de Marc Bompaire sur la monnaie de Pont-de-Sorgues, V. Theis attribue également à Clément V la frappe des nouveaux gros d'argent inspirés des gillats de Naples et Provence. Selon Bompaire, la première émission de gillats du pape (« *julhatos argenti sive paparinus* ») se situe sous Jean XXII et date du 24 décembre 1317, c-à-d. quelques semaines seulement après la restauration de l'atelier monétaire de Pont-de-Sorgues. La pièce maîtresse de la politique monétaire du pape Jean XXII fut l'émission à partir de 1322 de florins d'or imitant ceux de Florence. D'une manière générale, la partie du volume consacrée à la politique monétaire n'est pas très développée. Le peu de considération pour les émissions de gillats par Jean XXII est insatisfaisant : bien qu'il s'agisse d'émissions limitées, leur importance d'un point de vue politique méritait d'être explorée davantage. Néanmoins, on peut trouver dans le volume de V. Theis quelques remarques dignes d'être

1. Les faits historiques qui sont à la base du traité de Paris de 1229 et les préoccupations motivant les différents acteurs ne sont pas abordés dans ce volume. Nous situons le geste de l'empereur Frédéric II de Sicile – qui, à cette époque, se trouvait en Terre Sainte pour son étrange croisade – d'une part, dans le cadre des bonnes relations de celui-ci avec la royauté française (sans l'aide de laquelle il n'aurait pas remporté quelques années auparavant le titre impérial) et, d'autre part, avec le désir de Frédéric de multiplier les gestes de réconciliation à l'égard du pape Grégoire IX pour obtenir la levée de l'excommunication qui le frappait.

2. La reine Jeanne était accusée d'avoir consenti à l'assassinat de son premier époux et cousin, André, frère cadet de Louis le Grand, roi de Hongrie. Pour échapper à la vengeance de ce dernier qui venait d'occuper le royaume de Naples à la tête d'une armée imposante, la reine se réfugia dans ses possessions de Provence et à Avignon demanda au pape d'émettre un jugement reconnaissant son innocence.

3. En réalité le document rédigé à Brignolles était seulement un *memorandum* exposant les bases d'un accord devant être formalisé ultérieurement. Néanmoins, ce document constitue le chef d'œuvre d'un *imbroglio* politique et diplomatique conçu par le roi de Naples dans le but d'obtenir la libération de ses fils détenus en otage en Catalogne. Il les avait donnés en échange de sa propre libération après avoir été fait prisonnier dans un affrontement naval dans la baie de Naples contre une flotte siculo-catalane. Le document de Brignolles englobait plusieurs acteurs et touchait plusieurs questions ouvertes, dont la réunification sous un seul souverain de la ville d'Avignon, jusqu'alors partagée entre les Angevins de Naples et le comte de Toulouse, était seulement l'un des éléments.

4. Ceci démontre que, malgré le fait que Jean XXII ait été élu grâce à l'appui déterminant du roi de Naples, les relations d'alliance entre les deux souffraient tout de même d'une méfiance réciproque.

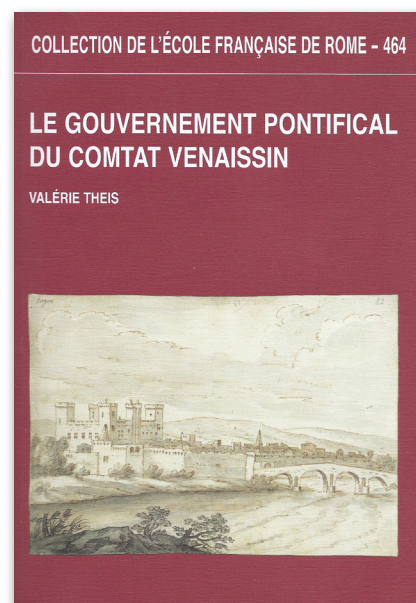
5. L'auteur rappelle qu'également en Provence cette séparation était une règle étanche : les statuts édictés par le roi Robert en 1310 interdisaient à un clerc d'exercer un office comtal (repris de J.-L. BONNAUD, *Un État en Provence. Les officiers locaux de l'administration royale en Provence au XIV<sup>e</sup> siècle (1309-1382)*, Rennes, 2007).

6. M. BOMPAIRE, La monnaie de Pont-de-Sorgues dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, *Revue Numismatique*, 1983, p. 142.

rapportées. Elle s'accorde avec Marc Bompaire sur la faible incidence du seigneurage imposé sur les frappes, et donc partage également l'opinion qui exclut l'existence d'une fonction fiscale liée à l'activité monétaire dans le Venaissin. Toutefois, si pour Bompaire la motivation de la frappe de l'or doit être alors recherchée essentiellement dans l'exigence pratique d'utiliser d'une manière efficace la grande masse de monnaies étrangères et de métal non monnayé disponibles dans les caisses de la Chambre, V. Theis estime difficile d'écarter la dimension politique et idéologique d'une telle frappe. Selon elle, ces émissions monétaires ne peuvent pas être détachées de toute volonté politique d'affirmation du pouvoir temporel sur le Comtat.

Le volume comporte enfin des annexes avec la liste détaillée de tous les officiers pontificaux, l'index des sources d'archive consultées, une riche bibliographie, l'index des noms de lieux et de personnes cités.

Gaetano TESTA.



## Nécrologie

**Aimé-François SCHEPERS** (2 octobre 1921 – 3 novembre 2015)

Nous avons appris avec tristesse la disparition, dans sa 94<sup>ème</sup> année, de M. Aimé-François Schepers.

M. Schepers, spécialiste reconnu des jetons, était l'un des derniers membres fondateurs du Cercle d'Études Numismatiques encore en vie. Il avait participé – avec son épouse – à la réunion du 11 janvier 1964, qui marqua la création du CEN, et figure à ce titre dans le compte-rendu de cette réunion, publié dans le *BCEN*, vol.1, n° 1, p. 1.

Il avait honoré notre bulletin de trois articles : « Papier-monnaie belge de nécessité de la guerre 1914-1918 » (*BCEN* 1965/3, p. 32-35) ; « La médaille de Paul Fisch à la mémoire de Jules de Burlet (1899) » (*BCEN* 1984/2, p. 27-29) et « Le papier-monnaie à Nivelles pendant la Guerre 1914-1918 » (*BCEN* 1984/3-4, p. 95-100). Mais sa production scientifique ne s'est évidemment pas limitée à notre bulletin. On trouvera sur le site de la Société royale belge de Numismatique une liste de quinze de ses publications récentes : (<http://www.numisbel.be/Schepers.htm>).

Il était l'auteur d'un ouvrage intitulé « Le papier monnaie de Belgique », publié en 1984 par la CGER, et d'une version néerlandaise « Het papiergeld van België », sortie la même année en collaboration avec deux autres auteurs. Il était le responsable belge de l'Association des Collectionneurs de Jetons-Monnaies (ACJM).

Aimé-François Schepers était un homme discret et réservé mais affable. Pour l'avoir souvent rencontré lors des conférences du CEN, de la Société royale de numismatique de Belgique, dans des bourses ou à son domicile rue Montjoie, j'ai pu apprécier son érudition dans tous les domaines de la numismatique, même si son sujet de prédilection tournait autour du jeton-monnaie.

Jean-Marc DOYEN.

